

COMPTE RENDU du CONSEIL

Séance ordinaire du Mercredi 26 Avril 2017

L'an 2017 et le 26 Avril à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Communauté de Communes sous la présidence de DURAND Denis, Président.

Etaient présents: M. DURAND Denis, Président ; M. LAIGNEL Noël ; Mme LEGROS Ghislaine ; M. REGNAULT Dominique ; Mme RAQUIN Edith ; M. THIBAUT Christian ; M. GILBERT Roland ; Mme COURIVAUD Bernadette ; Mme REBOUX Danielle ; M. SAUVETTE Lucien ; M. BALLERAT Xavier ; M. THEURIER Benoît ; M. REVIDON Laurent ; Mme KOOS Christine ; Mme NORTIER Marie-Ange ; M. DE GOURCUFF Arnaud ; Mme AUDOIN Sandrine ; Mme BARILLET-LYON Katia ; M. FERRAND Thierry ; Mme BENOIT Delphine.

Absent : M. SOUCHET David

Excusés ayant donné procuration : M. GRIETTE Loïc à M. DURAND Denis ; M. BELLERET Robert à Mme NORTIER Marie-Ange ; M. CORDEBOIS Loïc à M. THEURIER Benoît ; M. LAIGOT Stéphane à Mme AUDOIN Sandrine.

Secrétaire de séance : Monsieur Noël LAIGNEL

Remarques sur le procès verbal de la dernière réunion de conseil

Monsieur De GOURCUFF a transmis des remarques par mail et demande à ce qu'elles soient intégrées au procès verbal. Monsieur DURAND rappelle qu'un compte-rendu est un résumé. Toutefois, il accepte les modifications de Monsieur De GOURCUFF comme suit :

« Le projet d'études de construction d'une maison Enfance-Jeunesse ne me paraît pas pertinent. Nous nous sommes engagés sur le grand gymnase+dojo+maison de santé+fibre qui ont siphonné nos capacités d'emprunt pour 40 ans. Les coûts de fonctionnement du volet gymnase ne sont pas clairement établis. Enfin, pourquoi vouloir à tout prix tout centraliser à Nérondes avec le projet de construction d'un bâtiment coûteux et ne pas plutôt privilégier pour cette animation Enfance Jeunesse nos maillages de communes et retrouver ainsi une solidarité communautaire qui fait actuellement défaut (trop de projets centralisés) ?

Pourquoi vouloir un mini bus pour plus de mobilité et en même temps la construction d'un centre Enfance Jeunesse ?

La hausse d'impôt ne doit pas dépasser 2 %.

Pour la brochure touristique proposée, nous sommes à l'aire du numérique/internet/smartphone/facebook etc.... Et ce projet ne me semble pas répondre

au véritable enjeu du tourisme web.2.0. »

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité en incluant ces dernières remarques.

Monsieur le président demande l'accord du conseil pour rajouter une délibération à l'ordre du jour : les tarifs de l'accueil de loisirs 2017, la CAF ayant modifié les quotients familiaux.

Monsieur GILBERT précise que ce conseil est normalement dédié aux budgets, alors que 5 délibérations complètent l'ordre du jour.

Le conseil autorise le président à rajouter la délibération sur les tarifs de l'accueil de loisirs à l'ordre du jour.

Monsieur REVIDON demande si c'est possible de modifier le sens de l'ordre du jour car les représentants de la Mairie de Nérondes préféreraient un vote budget par budget, tout en respectant l'ordre chronologique des délibérations (compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat, budget primitif). Il pense que ce sera plus lisible. Monsieur DURAND accepte cette proposition en commençant par le budget annexe « Activités liées au collège ».

Monsieur REVIDON demande également si les budgets ont été présentés au trésorier. Monsieur DURAND répond par la négative.

☛ **Budget « Activités liées au collège »**

Monsieur FERRAND demande s'il y a des écrits concernant la subvention de la Région pour le dojo. Mme RAQUIN informe le conseil que la commission se réunit début mai.

Monsieur REVIDON demande pourquoi la CDC réclame le FCTVA depuis 2012 alors qu'elle est sensée la recevoir au trimestre. Mme RAQUIN précise que la demande n'a jamais été faite, croyant qu'il fallait attendre la fin des travaux. La demande a été faite début janvier mais la CDC n'a toujours pas reçu la somme. A compter de 2017, la FCTVA sera demandé par trimestre.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU PERCEPTEUR - BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE
--

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2016 du budget « Activités liées au collège »,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget « Activités liées au collège » dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2017_017

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 du budget « Activités liées au collège ». Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Activités liées au collège » dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	77 625,00 €	Recettes prévues :	77 625,00 €
Dépenses réalisées :	53 234,92 €	Recettes réalisées :	54 754,24 €
Solde 2016 :	+ 1 519,32 €		
Résultat 2015 :	0,00 €		
Résultat 2016 cumulé :	+ 1 519,32 €		

☛ **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	6 403 149,00 €	Recettes prévues :	6 403 149,00 €
Dépenses réalisées :	2 895 336,28 €	Recettes réalisées :	2 757 158,72 €
Solde 2016 :	- 138 177,56 €		
Résultat 2015 :	+ 59 528,29 €		
Résultat 2016 cumulé :	- 78 649,27 €		

Restes à réaliser 2016 : 974 339 € en dépenses et 833 930 € en recettes.

réf : 2017_018

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGT ACTIVITES LIEES AU COLLEGE

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Activités liées au collège »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 519,32 €, un déficit d'investissement de 78 649,27 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	 + 1 519,32 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	 - 78 649,27 €
AFFECTATION 1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement 2) Report du résultat créditeur en section de fonctionnement au R 002 3) Report du résultat débiteur en section d'investissement au D 001	 1 519,32 € 78 649,27 €

réf : 2017_019

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE

Monsieur REVIDON constate que les frais de fonctionnement sont évalués à 25 000 €. Il demande si cela correspond aussi aux frais du nouveau gymnase. Mme RAQUIN précise que le budget prévoit les sommes pour l'ancien gymnase jusqu'à début juillet et le complexe sportif pour 4 mois.

Monsieur REVIDON demande des explications sur les 147 800 € prévus en recette de fonctionnement. Monsieur DURAND précise que cette somme provient du budget général et inclut la participation de la CDC aux frais de fonctionnement du gymnase (tout comme le faisait le SIVOM auparavant), à laquelle s'ajoute les 30 000 € de la dotation de solidarité communautaire que les communes ne touchent plus, ainsi que les 50 000 € du FPIC.

Monsieur FERRAND demande si la CDC prévoit de clôturer le gymnase. Pour l'instant,

la CDC va privilégier la vidéosurveillance et avisera par la suite.

Après débat, Monsieur le président propose au vote le budget « Activités liées au collège ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 10 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif du budget « Activités liées au collège » présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2017 du budget « Activités liées au collège » arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 911 921 €	4 911 921 €
FONCTIONNEMENT	179 059 €	179 059 €

réf : 2017_020

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

Budget principal

Monsieur REVIDON constate un déficit de 3 239,41 €. Il demande d'être plus vigilants sur les dépenses les autres années. Soit les dépenses diminuent, soit la CDC devra augmenter les recettes.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU PERCEPTEUR - BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2016 du budget principal,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2017_021

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 du budget principal. Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	1 536 385,00 €	Recettes prévues :	1 536 385,00 €
Dépenses réalisées :	1 264 325,32 €	Recettes réalisées :	1 261 085,91 €
Solde 2016 :	- 3 239,41 €		
Résultat 2015 :	+ 203 044,97 €		
Résultat 2016 cumulé :	+ 199 805,56 €		

☛ **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	274 493,00 €	Recettes prévues :	274 493,00 €
Dépenses réalisées :	29 393,54 €	Recettes réalisées :	94 069,03 €
Solde 2016 :	+ 64 675,49 €		
Résultat 2015 :	+ 117 627,48 €		
Résultat 2016 cumulé :	+ 182 302,97 €		

Restes à réaliser 2016 : 103 098,48 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

réf : 2017_022

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 199 805,56 € et un excédent d'investissement de 182 302,97 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	+ 199 805,56 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	+ 182 302,97 €
AFFECTATION 1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement 2) Report du résultat créditeur en section de fonctionnement au R 002 3) Report du résultat créditeur en section d'investissement au R 001	199 805,56 € 182 302,97 €

réf : 2017_023

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

Examen du budget principal

Monsieur REVIDON demande à quoi est due l'augmentation de 7 000 € sur le compte 6288-Divers. Il s'agit des entrées aux parcs et sorties de l'accueil de loisirs, ainsi que l'achat des places de spectacle pour le service culturel dans le cadre de l'opération « On vous emmène ».

Monsieur REVIDON constate une augmentation de 57 000 € pour le personnel. Le RAMPE a fonctionné 5 mois en 2016 alors qu'il fonctionne toute l'année en 2017. De plus, au niveau de l'accueil de loisirs, il y a une semaine supplémentaire d'ouverture par rapport à l'année dernière et il est budgétisé un nombre maximum d'animateurs avec BAFA.

Monsieur REVIDON demande des explications sur les 152 265 € d'amortissement alors qu'il n'y avait que 92 541,20 € en 2016. Cela correspond à une régularisation d'écritures demandée par la trésorerie relatives aux 110 000 € versés par le Conseil Général en 2012 à la CDC, qui les a reversés aussitôt au SIVOM pour la construction du complexe sportif.

Monsieur REVIDON demande à Monsieur DURAND s'il a inclus l'augmentation de 2 % dans le budget présenté. Réponse positive. Monsieur REVIDON rappelle à Monsieur DURAND que, lors des débats lors des élections du président de la CDC, il avait annoncé aucune augmentation des impôts. Il voudrait connaître sa politique pour les années à venir, à savoir s'il va augmenter régulièrement les impôts tous les ans. Monsieur FERRAND rajoute également qu'il faut penser aux projets à venir, notamment la prévision de construction d'un pôle Enfance. Monsieur DURAND précise que lors de l'élection du président, personne n'envisageait une baisse des dotations. Monsieur REVIDON propose en conséquence de réfléchir sur une éventuelle prise de compétence nouvelle afin d'avoir plus de DGF. Monsieur DURAND souligne que la nouvelle compétence n'entraîne pas systématiquement une recette supplémentaire.

Concernant le compte 2111 « Terrains nus », la CDC prévoit 32 000 € pour l'achat du terrain de Blet pour la ZAC. Monsieur THEURIER précise que le montant est sous-estimé à ce jour car les prix ont pratiquement doublés. De plus selon lui, il se demande si c'est opportun de continuer les études sur la ZAC si la CDC est sûre de ne pas trouver d'entreprises. Monsieur GILBERT précise qu'il a reçu récemment le résultat du diagnostic du PLU. Il apparaît qu'une commune de la CDC a le projet également d'une zone d'activité. La question se pose de savoir s'il faut continuer ou non. Il informe le conseil qu'il a participé dans la journée à une réunion avec DEV'UP. Il en ressort que c'est à la CDC d'aller chercher les entreprises mais elle n'a pas les capacités à l'heure actuelle. Madame RAQUIN demande à quoi sert d'avoir payé toutes ces études sur la ZAC si la CDC arrête maintenant. Monsieur REVIDON rejoint Madame RAQUIN, d'autant que la CDC a financé aussi les travaux pour le haut débit dans l'optique de la ZAC.

Après ces débats, Monsieur le Président propose le budget primitif du budget principal au vote.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Pour assurer l'équilibre du budget, et pour continuer à bénéficier du FPIC pour la Communauté de Communes du Pays de Néronde et ses communes membres, Monsieur le président propose d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	10,61 %	10,82%
Taxe foncière (bâti)	0,642 %	0,655 %
Taxe foncière (non bâti)	3,15 %	3,21 %
CFE	23,72 %	24,19 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte les taux 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,82 %
- Taxe foncière (bâti) : 0,655 %
- Taxe foncière (non bâti) : 3,21 %
- CFE : 24,19 %

réf : 2017_025

A la majorité :

- pour : 10

- contre : 0

- abstentions : 14 (Monsieur De GOURCUFF, Mme COURIVAUD, Monsieur FERRAND, Monsieur GILBERT, Mme KOOS, Mme AUDOIN, Monsieur REVIDON, Mme LYON, Mme NORTIER, Mme REBOUX, Monsieur THEURIER, Monsieur CORDEBOIS, Monsieur BELLERET, Monsieur LAIGOT)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 10 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif du budget principal présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2017 du budget principal arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	421 783 €	421 783 €
FONCTIONNEMENT	1 625 112 €	1 625 112 €

réf : 2017_024

A la majorité :

- pour : 19

- contre : 1 (Monsieur De GOURCUFF)

- abstentions : 4 (Monsieur FERRAND, Monsieur BELLERET, Mme NORTIER et Mme REBOUX)

☛ Budget « Ordures Ménagères »

Monsieur DURAND informe les élus qu'il s'est déplacé à Nantes pour écouter le rapporteur public sur le litige avec le SMIRTOM. Les conclusions de ce dernier ne sont pas favorables à la CDC. Résultat dans environ 1 mois et demi. La partie adverse insiste sur le fait que la CDC bénéficie du coefficient d'intégration fiscale. Notre avocat demande en conséquence au tribunal de nous fournir la procédure ou la solution pour que la CDC puisse équilibrer son budget, si la Cour suit les conclusions du rapporteur.

Monsieur De GOURCUFF demande si la Préfecture tolère un déficit récurrent. Monsieur REVIDON précise que normalement au bout de 2 ans la Préfecture prend la tutelle. Or, ce déficit est dû au problème de fonctionnement avec le SMIRTOM. Il pense que la Préfecture ne s'y risquera pas car elle ne peut pas proposer de solution.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU PERCEPTEUR - BUDGET ORDURES MENAGERES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2016 du budget Ordures Ménagères,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget Ordures Ménagères dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2017_026

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 du budget Ordures Ménagères. Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget Ordures Ménagères dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :	834 284,00 €	Recettes prévues :	834 284,00 €
Dépenses réalisées :	731 998,86 €	Recettes réalisées :	727 161,32 €
Solde 2016 :	- 4 837,54 €		
Résultat 2015 :	- 37 373,92 €		
Résultat 2016 cumulé :	- 42 211,46 €		

☛ Section d'investissement :

Dépenses prévues :	12 014,00 €	Recettes prévues :	12 014,00 €
Dépenses réalisées :	0,00 €	Recettes réalisées :	0,00 €
Solde 2016 :	0,00 €		
Résultat 2015 :	+ 12 014,73 €		
Résultat 2016 cumulé :	+ 12 014,73 €		

réf : 2017_027

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « ordures Ménagères »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice

2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 42 211,46 € et un excédent d'investissement de 12 014,73 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : Excédent Déficit	
	- 42 211,46 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT D 001 Besoin de financement R 001 Excédent de financement	
	+ 12 014,73 €
AFFECTATION 1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement 2) Report du résultat débiteur en section de fonctionnement au D 002 3) Report du résultat créditeur en section d'investissement au R 001	
	42 211,46 €
	12 014,73 €

réf : 2017_028

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M4 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 10 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif du budget « Ordures Ménagères » présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2017 du budget « Ordures Ménagères » arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	12 014 €	12 014 €
FONCTIONNEMENT	584 072 €	584 072 €

réf : 2017_029

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

Budget SPANC

Le déficit s'explique par le fait qu'avant, la CDC ne prenait pas en compte le salaire de l'agent en charge du SPANC. De plus, du fait du changement du prestataire, il n'y a pas eu de subvention pendant la période transitoire. Aussi, avec le nouveau prestataire, la CDC a diminué ses tarifs du fait de l'excédent généré.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU PERCEPTEUR - BUDGET SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2016 du budget SPANC,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget SPANC dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2017_030

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET SPANC

Monsieur le Président présente le compte administratif 2016 du budget SPANC. Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du budget SPANC dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	46 914,00 €	Recettes prévues :	46 914,00 €
Dépenses réalisées :	22 698,64 €	Recettes réalisées :	10 637,00 €
Solde 2016 :	- 12 061,64 €		
Résultat 2015 :	+ 31 914,06 €		
Résultat 2016 cumulé :	+ 19 852,42 €		

☛ **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	4 248,00 €	Recettes prévues :	4 248,00 €
Dépenses réalisées :	0,00 €	Recettes réalisées :	2 112,84 €
Solde 2016 :	+ 2 112,84 €		
Résultat 2015 :	- 4 248,00 €		
Résultat 2016 cumulé :	- 2 135,16 €		

réf : 2017_031

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET SPANC
--

Le conseil communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget SPANC,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19 852,42 € et un déficit d'investissement de 2 135,16 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE :	
Excédent	+ 19 852,42 €
Déficit	

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 Besoin de financement	- 2 135,16 €
R 001 Excédent de financement	
AFFECTATION	
1) Affectation complémentaire en réserves R 1068 en investissement	2 135,16 €
2) Report du résultat créditeur en section de fonctionnement au R 002	17 717,26 €
3) Report du résultat débiteur en section d'investissement au D 001	2 135,16 €

réf : 2017_032

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu l'instruction M49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le 30 avril,

Vu l'avis de la commission des finances du 10 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif du budget SPANC présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2017 du budget SPANC arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	37 552 €	37 552 €
FONCTIONNEMENT	38 512 €	38 512 €

réf : 2017_033

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

CORRECTION DU SUR AMORTISSEMENT 2016 DU COMPTE 13918 PAR REPRISE SUR LE 1068

Monsieur le président informe le conseil que le compte 13918, relatif à l'amortissement des subventions d'investissement, a été sur amorti en 2016 de 17 918,75 €.

Il convient de demander à la trésorerie de corriger par opération non budgétaire par reprise sur le 1068 à hauteur de cette même somme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à demander à la trésorerie de corriger par opération non budgétaire le sur amortissement du compte 13918 à hauteur de 17 918,75 € par reprise sur le 1068.

réf : 2017_034

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017 ET DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2017

Monsieur le Président informe le conseil qu'il est nécessaire de délibérer sur le montant de l'attribution de compensation versée par la CDC du Pays de Nérondes à ses communes membres pour l'année 2017.

Monsieur le Président présente au conseil le tableau récapitulatif de ces sommes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le montant de l'attribution de compensation 2017 à hauteur de 271 365 €, attribué à chaque commune pour l'année 2017 comme suit :

* Bengy-sur-Craon :	36 932 €
* Blet :	19 008 €
* Charly :	22 540 €
* Chassy :	37 472 €
* Cornusse :	2 545 €
* Croisy :	3 674 €
* Flavigny :	422 €
* Ignol :	13 369 €
* Mornay-Berry :	22 166 €
* Nérondes :	71 757 €
* Ourouër-les-Bourdelins :	21 173 €
* Tendron :	20 307 €

Il est convenu également qu'il n'y a plus de versement de la dotation de solidarité communautaire depuis l'année 2016.

réf : 2017_035

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

CABINET MEDICAL SATELLITE DE LA MSPR DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS : CONSULTATION POUR LE MANDATAIRE

Monsieur le président rappelle au conseil que la CDC du Pays de Nérondes à lancer des études pour la construction d'un cabinet médical satellite de la MSPR de La Guerche sur l'Aubois.

Afin de poursuivre ce projet, il convient de lancer une consultation pour choisir un mandataire pour l'assistance à maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- autorise le président à lancer la consultation pour choisir un mandataire pour l'assistance à maître d'ouvrage pour la construction d'un cabinet médical satellite de la MSPR de La Guerche sur l'Aubois ;
- autorise le président à signer tout document relatif à cette consultation.

réf : 2017_036

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

MODIFICATION DES STATUTS DU SMIRTOM

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois a décidé, dans sa séance du 28 mars dernier, d'engager une modification des statuts du syndicat pour prendre en compte :

- L'adhésion de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise en représentation-substitution des communes de Lugny Champagne, Sancergues et Saint-Martin des champs au sein du syndicat.

- L'adhésion de la Communauté de Communes Loire Nièvre et Bertranges en représentation-substitution de la commune de la Chapelle Montlinard au sein du syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, il convient aux communautés de communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications des statuts du SMIRTOM du Saint-Amandois
- Adopte les statuts ainsi modifiés

réf : 2017_037

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS 2017 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2016_093 DU 15 DECEMBRE 2016

Monsieur le Président rappelle aux élus que, par délibération n° 2016_093 du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a validé les tarifs de l'accueil de loisirs 2017. Cependant, la CAF du Cher a changé les quotients familiaux. Il convient en conséquence de délibérer une nouvelle fois.

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

➤ Tarifs à la semaine :

Quotient Familial	Tarif semaine CDC				Tarif semaine hors CDC			
	Semaine sans jour férié		Semaine avec 1 jour férié		Semaine sans jour férié		Semaine avec 1 jour férié	
	1 enfant	A partir de 2 enfants	1 enfant	A partir de 2 enfants	1 enfant	A partir de 2 enfants	1 enfant	A partir de 2 enfants
1 ^{ère} tranche <400	45 €	40 €	36 €	32 €	90 €	80 €	72 €	64 €
2 ^{ème} tranche 401 à 586	50 €	45 €	40 €	36 €	100 €	90 €	80 €	72 €
3 ^{ème} tranche > 587	60 €	50 €	48 €	40 €	120 €	100 €	96 €	80 €

➤ Garderie : 1 €/heure

➤ Veillées : 2 €

- Nuit camping : 10 €
- Mini-camps : 120 € (tarif CDC) et 200 € (tarifs hors CDC)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de valider les tarifs de l'accueil de loisirs 2017 comme présentés ci-dessus. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016_093 du 15 décembre 2016.

réf : 2017_038

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

Madame RAQUIN fait remarquer que Monsieur REVIDON ne voulait pas participer aux commissions Finances lors de la mise en place des commissions en début de mandat. Elle précise que, pour travailler sur les budgets, il y a eu plusieurs réunions de commissions Finances, plusieurs réunions de vice-présidents et plusieurs réunions de bureau. Or, aucune remarque n'est sortie de ces réunions alors qu'aujourd'hui il y en a plusieurs. Monsieur REVIDON répond qu'il intervient lors des conseils en tant qu' élu et non comptable. Il a reçu les documents du budget la veille par la CDC et les conseillers de Nérondes se sont réunis le soir même pour les étudier ensemble. Il rappelle qu'il se tient à la disposition de la CDC si elle a besoin de renseignements ou de conseils sur l'élaboration du budget.

☛ Fibre

Monsieur BALLERAT informe les élus que la commercialisation arrive sur la CDC. Une réunion publique aura lieu le 10 mai à 18h30 à Nérondes et le 16 mai à 18h30 à Ourouërles-Bourdelins.

☛ Solidarité internationale

Monsieur DURAND informe les élus que Virginie organise une conférence sur le Bénin pour faire suite à son congé solidaire de Décembre 2016 le vendredi 28 avril à 20h à la salle des fêtes de Nérondes.

Le président,

Denis DURAND

